

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

N° 2010.12.QDA

Réf. 2^{ème} DIV.

OBJET : MOTION SUR LE GRAND PARIS

Monsieur PODEVYN informe l'assemblée que deux débats ont lieu en même temps sur deux projets de transport en Île-de-France.

Le dossier Arc express est un projet de métro automatique en rocade situé en proche couronne proposé par le Syndicat des Transports d'Île-de-France. Ce projet est estimé à 6 milliards d'euros et un plan de financement est prévu dans le cadre du Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France.

Le dossier de transport du « Grand Paris » est un métro automatique en double boucle (le Grand-Huit) qui relie rapidement Paris aux pôles stratégiques identifiés par l'État dans le cadre du projet du « Grand Paris ». Ce projet est estimé à 23 milliards d'euros, le financement est assuré par l'État à hauteur de 4 milliards. Le complément de financement doit être assuré par la réalisation d'opérations immobilières autour des gares. Cette densification est imposée sans concertation aux villes concernées dans un périmètre de 400 mètres autour des gares.

L'objet pour la commune n'est pas de choisir entre ces deux projets, mais bien d'apporter sa contribution au débat sur le développement et la modernisation des transports en commun en Île-de-France pour répondre au mieux aux besoins de déplacements des Franciliens. Sachant que l'avis formel de la collectivité est demandé, uniquement sur le projet « Grand Paris », et ce avant le 31 décembre 2010, à défaut cet avis est réputé favorable.

Suite aux lois de décentralisation de 1982, la compétence « transport » revient normalement de droit aux Régions – y compris en Île-de-France où le transfert de responsabilité s'est d'ailleurs réalisé dans des conditions plutôt contestables, l'État se dégageant de ses responsabilités – notamment financières – lorsque le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France) s'est effectivement vu consacrer comme « autorité organisatrice » sous la présidence de la Région, le transfert de charges ne s'étant pas accompagné à l'époque des compensations financières adéquates de la part de l'État.

Or, la situation héritée s'est avérée très alarmante : matériel retardataire, réseau vieillissant et saturé, dysfonctionnements généralisés, retards accumulés.

Consciente de ses responsabilités vis-à-vis des millions d'usagers quotidiens du réseau de transport francilien, le Conseil Régional a adopté, en juin 2008, un « Plan de Mobilisation pour les Transports » visant à rendre la situation plus supportable.

Celui-ci porte notamment sur la modernisation des matériels, la rationalisation des fréquences, l'amélioration de la qualité de service, la création de nouvelles lignes de tramways et/ou tram-trains, et la poursuite de la politique des « contrats de pôles » visant à améliorer l'accessibilité des gares.

Le projet-phare du « Plan de Mobilisation » concerne la rocade « Arc-Express » : projet de métro automatique en petite couronne destiné à fluidifier le réseau existant en secteur central.

C'est dans ce contexte de mobilisation par la Région et le STIF de fonds publics, au service d'une politique des transports plus conforme aux besoins et aux urgences, qu'est intervenue la volonté de l'État de se ré-impliquer dans le débat et d'imposer sa vision de la métropole comme ensemble de « clusters » dédiés à la finance, l'excellence et/ou la compétitivité à l'échelle internationale.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'État passe outre les lois de décentralisation, remet en cause la compétence régionale, et contourne l'échelon démocratique local. Le projet est simplement soumis à l'avis simple des collectivités territoriales de la Région Île-de-France.

C'est ainsi que la majorité parlementaire a adopté le 3 juin 2010 la loi sur le « Grand Paris », instituant donc la Société du même nom, « Établissement Public à caractère Industriel et Commercial » dont la vocation profonde est :

- d'expérimenter, en tant que maître d'ouvrage du futur réseau, la conduite de PPP (partenariats public/privé) à l'encontre des opérateurs « historiques » que sont la RATP ou RFF et la SNCF ;

- et de tester au travers de « Contrats de Développement Territorial » des dispositifs dérogatoires au droit commun en matière d'urbanisme et de construction autour des futures gares, au mépris des compétences et de la gouvernance démocratique locales.

Le débat public en cours a, par ailleurs, fait valoir, à la suite du débat parlementaire à l'Assemblée et au Sénat, d'autres interrogations portant notamment :

- sur le financement des infrastructures : 4 milliards d'euros mobilisés par l'État sur un total de 23 milliards d'euros hors gares. Le reste étant donc levé par emprunts par la « Société du Grand-Paris » sur les marchés financiers ;

- sur les modalités d'exploitation du futur réseau : aucune assurance n'étant apportée, à ce jour, d'une part sur le caractère public des futurs exploitants, ni sur les conditions tarifaires d'accès au réseau. D'autre part, de grands risques pèsent sur les charges financières à venir pour le STIF s'il devait subvenir à l'équilibre d'une exploitation largement déficitaire dès le départ du fait des conditions de mise à disposition des infrastructures vraisemblablement très onéreuses.

La réalité des difficultés rencontrées par les Franciliens ne porte pas uniquement sur des déplacements « en rocade » en petite couronne, mais également sur des trajets directs banlieues-Paris (RER et Transiliens) qui doivent gagner en fréquence, en confort et en régularité, ainsi que sur les déplacements inter banlieues en « tangentielles » (tenant compte de l'étendue de l'Île-de-France et de son fonctionnement réel entre pôles d'emplois, ainsi que de l'éloignement des pôles universitaires de secteur et des hôpitaux).

Qu'il s'agisse du Projet « Grand-Huit » ou du projet « Arc Express », la Seine-et-Marne est totalement oubliée alors que les perspectives de développement de la région sont principalement à l'Est.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Par 33 VOIX POUR dont 7 pouvoirs,
Et 4 ABSTENTIONS (Mmes HAUER, GIRARDIN, M. CHAUMIER pouvoir à M. RENAUD,
M. RENAUD)**

. DEMANDE :

- une réelle concertation entre tous les acteurs Etat, Région, Collectivités locales, pour mettre en œuvre un projet ambitieux d'amélioration et de développement des transports en commun publics sur l'ensemble du territoire régional ;
- que l'Etat s'engage à apporter sa contribution financière au Plan régional de mobilisation pour l'amélioration des transports en Ile- de-France visant à accroître l'offre de transports et à renouveler les équipements et dont la mise en œuvre constitue une priorité dans l'intérêt des usagers ;

- une augmentation substantielle du Versement transport à charge des entreprises qui sont les principales bénéficiaires des investissements publics en matière de transports et de déplacements des salariés ;
- que l'Etat et la société du Grand Paris s'engagent à financer intégralement l'investissement du réseau de transport Grand Paris et que ces nouvelles infrastructures soient accessibles avec la tarification francilienne définie par le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

. **DIT** qu'il ne peut émettre d'avis favorable au projet de transport Grand Paris sans la prise en compte de ces conditions.

**Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie le 16 décembre 2010
Le maire**

Monique DELESSARD